

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-cinq septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de BEAUPUY, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2018

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Christel BLASY, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 2- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 5- M. Jean-Luc DUPOUX a donné procuration à M. Fabien VAZQUEZ
- 6- Mme Christine DUCARROUGE a donné procuration à M. Jacques DUPRÉ

Excusés : Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, et Christine DUCARROUG

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Évelyne LOMBARD

Mme DELECROIX est arrivée à 21 h 10 et a participé au vote à compter du point 4.7.

Monsieur Loïc LE CLECH', Maire de BEAUPUY, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LE CLECH' et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Évelyne LOMBARD est nommée secrétaire de séance.

Le Président demande aux membres présents d'approuver le compte rendu du conseil du 12 juillet 2018. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	5
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR	5
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	14
3.1	Modification des statuts.....	14
3.2	Présentation du rapport d'observations définitives de la CRC	15
3.3	Adoption du rapport d'activités 2017	16
3.4	Délégations d'attributions au Président et au Bureau : modification de la délibération n° 13022018-08	17
4	FINANCES.....	19
4.1	Budget principal : créances éteintes.....	19
4.2	Budget principal : décision modificative n° 1	20
4.3	Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 1	22
4.4	Budget annexe « Pont Peyrin III » : décision modificative n° 1	23
4.5	Budget annexe « Roulage » : DM n° 1	24
4.6	Création du Budget annexe « Les Martines »	24
4.7	GEMAPI : institution de la taxe GEMAPI	25
4.8	GEMAPI : fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2019	26
4.9	Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	27
4.10	Exercice d'un mandat spécial pour participer aux 8 ^{ème} rencontres nationales « Énergie et Territoire Ruraux »	28
5	RESSOURCES HUMAINES	29
5.1	Modification du tableau des emplois	29
5.2	Jeunesse : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel	34
6	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	34
6.1	PLU de MONFERRAN-SAVÈS : approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme	34
7	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	35
7.1	ZA du Roulage : vente du lot n° 17 (parcelle BK 68) à la SCI THELA pour porter le projet de M. NASSANS (société ECOWAY Solutions Environnement).....	35

8	ENVIRONNEMENT	36
8.1	Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents : désignation de délégués	36
8.2	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie de l'ADEME	37
8.3	Actions expérimentales Climat et Agriculture : convention de partenariat 2018 - 2020 avec le GAGT (Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine)	38
8.4	Convention de partenariat 2015 - 2016 avec l'ADASEA 32 dans le cadre du contrat de milieux de la zone humide.....	39
9	PETITE ENFANCE	39
9.1	Multi accueil de Lias : demande d'aide à la CAF pour pose des panneaux acoustiques	39
10	JEUNESSE	40
10.1	Passage de l'ouverture de l'ALSH de PUJAUDRAN de 7 h à 7 h 30.....	40
10.2	Convention TAP.....	40
10.2.1	Convention avec l'association Tennis club l'ISLE-JOURDAIN.....	41
10.2.2	Convention avec l'association Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine	41
10.2.3	Convention avec l'association La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain	43
10.2.4	Convention avec l'association La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain » (CAPOEIRA).....	43
10.2.5	Convention avec l'association Rebonds	44
10.2.6	Convention avec l'association Esprit Scène	45
10.2.7	Convention avec l'association Groupement des agriculteurs de la Gascogne Toulousaine 45	45
10.2.8	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Brico'récup)	46
10.2.9	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (tricot/crochet)	46
10.2.10	Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Jeux du monde)	47
10.2.11	Convention avec l'association L'En-Jeux	47
10.2.12	Convention avec l'association La musique POLY-SONNE	48
10.2.13	Convention avec l'association L'ITEP L'ESSOR	49
10.2.14	Convention avec l'association Taekwendo.....	49
10.2.15	Convention avec l'association « Tanuki »	50
10.2.16	Convention avec l'association Tennis club FONTENILLES	50
10.2.17	Convention avec l'association Foyer rural de PUJAUDRAN (Danse).....	51
10.2.18	Convention avec l'association Foyer Rural de PUJAUDRAN (Judo).....	51
10.2.19	Convention avec l'association « Médiathèque de PUJAUDRAN »	51
10.3	Harmonisation de la compétence Jeunesse : transformation des garderies en ALAE 52	52

10.4	Organisation et financement de l'ALAE du mercredi matin pour les communes d'ENDOUIELLE et AURADÉ	53
10.5	Avenant au PEDT intercommunal dans le cadre du plan Mercredi.....	53
11	SPORT.....	54
11.1	Gymnase : point de situation volet foncier, volet technique, volet financier, volet organisationnel et date d'inauguration	54
11.2	Gymnase : choix du nom	54
12	TOURISME	55
12.1	Vote des nouveaux tarifs taxe de séjour (applicables au 01/01/2019).....	55
13	QUESTIONS DIVERSES.....	56

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
156	04/07/2018	Direction	VIANDE DIRECTE ABATTOIRES 32600 ISLE-JOURDAIN	Piscine	Apéritif dînatoire du 05/07/2018 à la piscine : plateaux de charcuterie		96,00 €
157	04/07/2018	Direction	LA CAVE DE LA TOUR 32600 ISLE-JOURDAIN	Piscine	Apéritif dînatoire du 05/07/2018 à la piscine : plateaux de fromages		108,00
158	04/07/2018	Direction	PÂTISSERIE BAUX 32600 ISLE-JOURDAIN	Piscine	Apéritif dînatoire du 05/07/2018 à la piscine : mignardises et pain		156,50
159	10/07/2018	SPORT	AREMAS INFORMATIQUE 32600 ISLE-JOURDAIN	Piscine	Onduleur APC back UPS ES 400	76,28 €	91,24 €
160	10/07/2018	RH	SAS SISSEL France 44220 COUËRON	Petite enfance - ressources internes	2 tonic chair - aménagement de poste	215,00 €	258,00 €
161	10/07/2018	RH	MANUTAN COLLECTIVITES 79074 NIORT CEDEX	RH	Achat coffre-fort	161,00 €	193,20 €
162	10/07/2018	Petite Enfance	ALIANYS 82710 BRESSOLS	CCFONT	Produits, divers		180,01 €
163	17/07/2018	Petite Enfance	PUBLICITE D'OCCITANIE 31000 TOULOUSE	CCFONT	Livres		100,00 €
164	17/07/2018	Petite Enfance	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CCFONT	Couches, compotes, fournitures entretien		544,03 €
165	17/07/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Fruits et légumes accessoires cuisine		180,00 €
166	17/07/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Fruits et légumes		40,00 €
167	23/07/2018	Finances	Caisse d'épargne	MJC	Souscription emprunt long terme suite transfert compétence (transfert commune IJ)		75 946,77 €

168	20/07/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Cuillères, fourniture d'entretien		70,00 €
169	24/07/2018	SPORT	PRUVOST 27270 BEUZEVILLE	Piscine	2 coques chaises	103,66 €	124,39 €
170	31/07/2018	Petite Enfance	Compagnie CREA 31400 TOULOUSE	CFA	Spectacle Noël		437,00 €
171	03/08/2018	SPORT	VIVA TICKET 86360 Chasseneuil du Poitou	Piscine	Achat de 800 cartes entrée	744,00 €	892,80 €
172	03/08/2018	SPORT	JDC 44620 LA MONTAGNE	Piscine	Location d'un terminal fixe de location (6 mois)	200,00 €	240,00 €
173	10/08/2018	SPORT	RADIO DE LA SAVE 31530 LÉVIGNAC	FSC	Spot 5 passages 2 semaines (attention 2 devis 100 + 40)	140,00 €	140,00 €
174	10/08/2018	Petite Enfance	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CFA	Couches	263,24 €	315,89 €
175	10/08/2018	Petite Enfance	LACOSTE 84250 LE THOR	CCFONT	Matériel pédagogique (jouets, peintures...)		2 135,42 €
176	10/08/2018	Petite Enfance	BERROUS 94386 BONNEUIL SUR MARNE	CCFONT	Chauffeuses		354,90 €
177	10/08/2018	Petite Enfance	BERROUS 94386 BONNEUIL SUR MARNE	CCFONT	Poussette Chicco		378,00 €
178	10/08/2018	Petite Enfance	WESCO 79141 CERIZAY CEDEX	CCFONT	Module demi-cercle		119,50 €
179	10/08/2018	Petite Enfance	NATHAN 77217 AVON CEDEX	CCFONT	Tabourets avec roulettes		184,00 €
180	10/08/2018	Petite Enfance	MATHOU 12850 ONET LE CHATEAU	CCFONT	Table + Chaises		946,96 €
181	28/08/2018	Petite Enfance	ALIANYS 82710 BRESSOLS	CCFONT	Produits entretien	204,40 €	245,28 €
182	04/09/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 32600 ISLE JOURDAIN	CFA	Lait infantile		25,00 €
183	04/09/2018	Petite Enfance	CTM Axtem 32600 ISLE-JOURDAIN	MDE	Sèche-linge		5 048,00 €
184	05/09/2018	SPORT	CARREFOUR MARKET 32600 ISLE JOURDAIN	Piscine	10 pots de nutella 10 paquets de chips		70,00 €
185	05/09/2018	SPORT	SMSP 69660 Collongesau Mont D'Or	Piscine	Immobilisateur de tete laerdal	48,90 €	58,68 €
186	05/09/2018	SPORT	YLEA 89130 LA GARDE	Piscine	Electrodes adultes enfants (remplacement)	176,97 €	212,37 €
187	05/09/2018	SPORT	SASU LE VITRIER DU 31 31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES	Piscine	Vitrage piscine remplacé après effraction	848,07 €	1 017,68 €
188	05/03/2018	RH	LAVAL Agnès	Anne Frank	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8h en tout) du 05/03/18 au 09/03/18		
189	09/03/2018	RH	LEMAIRE Clarisse	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20,68h hebdo) de 05/03/18 au 06/07		
190	12/03/2018	RH	MAHOUDEAUX Claire	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint		

					d'animation à temps non complet (106h en tout) du 05/03/18 au 13/04/18
191	12/03/2018	RH	KOUASSI Jean Jacques	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (30h hebdo) de 12/03/18 au 31/08
192	13/03/2018	RH	CASPAR Hugo	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,44h hebdo) de 08/03/18 au 06/07
193	13/03/2018	RH	LOUANDRE Steve	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,44h hebdo) de 08/03/18 au 06/07
194	13/03/2018	RH	M'HAMDI Aymen	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,44h hebdo) de 08/03/18 au 06/07
195	13/03/2018	RH	BERTHELOOT Célia	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (11,97h hebdo) de 12/03/18 au 06/07
196	29/03/2018	RH	LECOURIEUX Céline	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (2,5h en tout) de 13/03/18 au 15/03
197	15/03/2018	RH	LAVAL Agnès	Anne Frank	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (6,45h hebdo) de 13/03/18 au 08/07
198	20/03/2018	RH	POT Orlane	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (139,5h en tout) de 13/03/18 au 13/04
199	02/04/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (10,75h en tout) du 20/03/18 au 30/03
200	03/04/2018	RH	POURRAT Ismael	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (15h en tout) du 03/04/18 au 13/04/18
201	03/04/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (10,75h en tout) du 03/04/18 au 13/04
202	05/04/2018	RH	GRECK mathieu	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (19,23h hebdo) de 09/04/18 au 08/07
203	09/04/2018	RH	DEGOBERT Théo	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (72h en tout) de 16/04/2018 au 27/04/2018
204	09/04/2018	RH	BARSACQ Romain	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (45h en tout) de 23/04/2018 au 27/04/2018
205	09/04/2018	RH	COIFFARD Christophe	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint

					d'animation à temps non complet (9h en tout) le 26/04/18
206	09/04/2018	RH	LAFARGE Céline	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (45h en tout) de 16/04/2018 au 20/04/2018
207	09/04/2018	RH	MAHOUEAUX Claire	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (45h en tout) du 23/04/18 au 27/04/18
208	09/04/2018	RH	GARCIA Magali	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (45h en tout) de 23/04/2018 au 27/04/2018
209	09/04/2018	RH	FROISSARD Emilie	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (36h en tout) de 23/04/2018 au 27/04/2018
210	09/04/2018	RH	SCAVO Morgane	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (37h en tout) du 16/04/18 au 20/04
211	09/04/2018	RH	POT Orlane	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (29,25h en tout) du 16/04/18 au 20/04
212	09/04/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (16h en tout) du 16/04/18 au 20/04
213	09/04/2018	RH	PERUCHO Léa	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (51,25h en tout) du 16/04/18 au 26/04
214	09/04/2018	RH	POURRAT Ismael	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (29h en tout) de 16/04/2018 au 20/04/2018
215	20/04/2018	RH	ROMEO Emma	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (36h en tout) de 24/04/2018 au 27/04/2018
216	02/05/2018	RH	BARSACQ Romain	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (4h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
217	02/05/2018	RH	RAMELLA PEZZA Nicolas	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,8h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
218	02/05/2018	RH	MEL Sandra	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (11,04h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
219	02/05/2018	RH	POURRAT Ismael	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (21h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
220	02/05/2018	RH	PERUCHO Léa	PBLA	7Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint

					d'animation à temps non complet (14,3h hebdo) de 30/04/18 au 08/08
221	02/05/2018	RH	MAHOUDEAUX Claire	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (13,7h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
222	02/05/2018	RH	LEGARS Sylvie	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20,5h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
223	03/05/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (4,5h en tout) du 30/04 au 07/05
224	03/05/2018	RH	POURRAT Ismael	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (48,5h en tout) de 23/04/2018 au 27/04/2018
225	04/05/2018	RH	FREIXEDAS Priscilla	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (14,65h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
226	04/05/2018	RH	BARSACQ Romain	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (10,25h en tout) de 16/04/2018 au 20/04/2018
227	07/05/2018	RH	POT Orlane	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (92h en tout) du 07/05 au 31/05
228	14/05/2018	RH	ALZINA Sébastien	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,91h hebdo) de 11/05 au 06/07
229	14/05/2018	RH	FUXA Laurie	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (12,90h hebdo) de 14/05/18 au 08/07
230	14/05/2018	RH	PERUCHO Léa	aISH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (36h en tout) de 23/04/2018 au 27/04/2018
231	15/05/2018	RH	LAFARGE Céline	PBLA	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (14,40h hebdo) de 30/04/18 au 08/07
232	14/05/2018	RH	LEMOINE Laura	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (9h hebdo) de 01/05/18 au 08/07
233	28/05/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (160,75h en tout) de 24/05/2018 au 06/07/2018
234	28/05/2018	RH	SACCAREAU Evelyne	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (6h en tout) de 04/06/18 au 11/06
235	29/05/2018	RH	CASULA Sarah	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint

					d'animation à temps non complet (51,84h en tout) de 28/05/2018 au 06/07/2018
236	31/05/2018	RH	DEMARET Célia	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (75h en tout) de 04/06/18 au 08/07
237	12/06/2018	RH	POT Orlane	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (139,75h en tout) du 04/06 AU 06/07
238	25/06/2018	RH	LAVIGNE Paulette	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (17h en tout) du 02/07 au 06/07
239	28/06/2018	RH	GARROS Marie Edith	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (10h en tout) du 02/07 au 06/07
240	06/07/2018	RH	BERTHIER Léa	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (86,5h en tout) du 21/07/18 au 21/07/18
241	02/07/2018	RH	ESCAUT Lorraine	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (48h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
242	02/07/2018	RH	FROISSARD Damien	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (84h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
243	02/07/2018	RH	LE DORZE Johnny	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (156h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
244	02/07/2018	RH	LONGCHAL Laura	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (138h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
245	03/07/2018	RH	GARROUSTE Vanessa	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (138h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
246	02/07/2018	RH	TOUDERT Lilia	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (57h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
247	02/07/2018	RH	LAFARGE Céline	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (111h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
248	02/07/2018	RH	ELIE Alicia	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (138h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
249	02/07/2018	RH	FICHER Manon	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (181,50h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
250	02/07/2018	RH	MAHOUDEAUX Claire	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint

					d'animation à temps non complet (70,75h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
251	02/07/2018	RH	PLISSON Catherine	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (90h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
252	02/07/2018	RH	DIGOUT Arnaud	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (45h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
253	02/07/2018	RH	MATHIEU Tiffany	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (95h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
254	02/07/2018	RH	GARCIA Magali	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (57h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
255	02/07/2018	RH	MELAC Guillaume	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (115h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
256	02/07/2018	RH	GERMAIN Marie	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (102,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
257	02/07/2018	RH	ESCAUT Caroline	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (84h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
258	02/07/2018	RH	PERUCHO Léa	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (123,75h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
259	02/07/2018	RH	BARBIER Lisa	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (96,75h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
260	02/07/2018	RH	BOUZER manon	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (119,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
261	02/07/2018	RH	POURRAT Ismael	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (151h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
262	02/07/2018	RH	FALIERO Sonia	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (135h en tout) du 09/07/18 au 03/08/18
263	02/07/2018	RH	PARIS Pamela	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (154,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
264	02/07/2018	RH	DIAS Ety	Lias	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (122,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18
265	02/07/2018	RH	FEDRIGO Laetitia	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint

					d'animation à temps non complet (84h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
266	02/07/2018	RH	LASCOURS Sabrina	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (121,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
267	02/07/2018	RH	SOULIER Alexandra	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (40,5h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
268	02/07/2018	RH	ALZINA Sébastien	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (97h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
269	02/07/2018	RH	COLLOT Yvonne	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (112h en tout) du 09/07/18 au 03/08		
270	02/07/2018	RH	DARDENNE Emma	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (163h en tout) du 09/07/18 au 03/08		
271	02/07/2018	RH	FROISSARD Emilie	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (143h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
272	03/07/2018	RH	FUXA laurie	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (180h en tout) du 09/07/18 au 03/08		
273	03/07/2018	RH	M'HAMDI Aymen	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (90h en tout) du 09/07/18 au 20/07/18		
274	03/07/2018	RH	ZIMNOL Thomas	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (90h en tout) du 09/07/18 au 20/07/18		
275	03/07/2018	RH	BOUZER priscilla	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (63h en tout) du 23/07/18 au 31/07/18		
276	03/07/2018	RH	DEGRAVE Schaveta	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (63h en tout) du 23/07/18 au 31/07/18		
277	03/07/2018	RH	DESCOUTURES Coline	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (140h en tout) du 09/07/18 au 31/07/18		
278	23/07/2018	RH	SFORZI Jade	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (164,5h en tout) du 09/07/18 au 03/08		
279	16/08/2018	RH	CFPR	ST	Formation CACES 2 agents CCGT	458,33 €	550,00 €
280	07/09/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Poste Radio		139,98 €

281	13/09/2018	Environnement	VELO STATION	Service AT	Location de 3 vélos électriques pour la semaine de la mobilité	100,00 €	20,00 €
282	11/09/2018	Petite Enfance	SESAME 32600 'ISLE-JOUDRAIN	CFA	Chaises		15,00 €
283	11/09/2018	Petite Enfance	PRESTA BABY 92140 CLAMART	CFA	Marche pied		26,62 €
284	11/09/2018	Petite Enfance	WESCO 79141 CERIZAY CEDEX	CFA	Matériel péda		503,19 €
285	11/09/2018	SPORT	HEXAGONE 95100 ARGENTIEIL	Piscine	Pièces et MO entretien du robot	1 394,50 €	1 673,40 €
286	11/09/2018	SPORT	HDAS Rent 28260 SOREL MOUSSEL	Piscine	Location déshydrateur HD7000 pour 2 mois	6 456,00 €	7 747,20 €
287	11/09/2018	TOURISME	BERGER-LEVRAULT	Pôle tourisme	Doc administrative l'Office du tourisme	31,81 €	33,70 €
288	17/09/2018	Communication	ALYASOFT		Creative Cloud (logiciels graphiques)	419,94 €	503,93 €
289	18/09/2018	Environnement	CARREFOUR MARKET 32600 ISLE-JOURDAIN	Pole AT	Achat apéritif CODEV	30,00 €	36,00 €
290	18/09/2018	Direction	GRAPHIBOX 32200 GIMONT	Site internet	Mise à jour du site internet de la CCGT	480,00 €	576,00 €
279	16/08/2018	RH	CFPR	ST	Formation CACES 2 agents CCGT	458,33 €	550,00 €
280	07/09/2018	Petite Enfance	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Poste Radio		139,98 €
281	13/09/2018	Environnement	VELO STATION	Service AT	Location de 3 vélos électriques pour la semaine de la mobilité	100,00 €	20,00 €
282	11/09/2018	Petite Enfance	SESAME 32600 L'ISLE-JOUDRAIN	CFA	Chaises		15,00 €
283	11/09/2018	Petite Enfance	PRESTA BABY 92140 CLAMART	CFA	Marche pied		26,62 €
284	11/09/2018	Petite Enfance	WESCO 79141 CERIZAY CEDEX	CFA	Matériel péda		503,19 €
285	11/09/2018	SPORT	HEXAGONE 95100 ARGENTIEIL	Piscine	Pièces et MO entretien du robot	1 394,50 €	1 673,40 €
286	11/09/2018	SPORT	HDAS Rent 28260 SOREL MOUSSEL	Piscine	Location déshydrateur HD7000 pour 2 mois	6 456,00 €	7 747,20 €
287	11/09/2018	TOURISME	BERGER-LEVRAULT	Pôle tourisme	Doc administrative l'Office du tourisme	31,81 €	33,70 €
288	17/09/2018	Communication	ALYASOFT		Creative Cloud (logiciels graphiques)	419,94 €	503,93 €
289	18/09/2018	Environnement	CARREFOUR MARKET 32600 ISLE-JOURDAIN	Pole AT	Achat apéritif CODEV	30,00 €	36,00 €
290	18/09/2018	Direction	GRAPHIBOX 32200 GIMONT	Site internet	Mise à jour du site internet de la CCGT	480,00 €	576,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Modification des statuts

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CCGT a défini dans ses statuts la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », les actions relatives à l'élimination des déchets et à la mise en œuvre d'une politique locale de gestion de l'eau.

Avec la prise de la compétence obligatoire GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018, l'inscription de la collecte et du traitement des déchets en compétence obligatoire et l'obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, il convient de modifier ainsi les statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine :

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.4 : Protection et mise en valeur de l'environnement

Ajout des éléments suivants :

Dans le respect des schémas départementaux et régionaux, la communauté de communes contribue à la protection et la mise en valeur de l'environnement par les actions suivantes :

- ◆ *Organisation, gestion, soutien aux actions d'intérêt communautaire en matière de développement durable, de protection de l'environnement, de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.*

Suppression des éléments suivants :

Article 5.4.1 :

~~Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés~~

Article 5.4.2 :

~~Mise en œuvre d'une politique locale de gestion de l'eau pour atteindre les objectifs suivants :~~

- ~~— Améliorer la qualité des eaux~~
- ~~— Assurer les ressources en eau potable~~
- ~~— Limiter l'érosion des sols et le ruissellement~~
- ~~— Prévenir les risques d'inondation~~
- ~~— Préserver et restaurer les zones humides~~
- ~~— Sensibiliser tous les publics~~

~~Sont d'intérêt communautaire, les actions suivantes engagées pour atteindre les objectifs susvisés :~~

- ~~▶ Sur le bassin versant de l'Hesteil :~~

- ~~— Les études de faisabilité et opérationnelles~~
- ~~— Les travaux, aménagements, acquisitions foncières ou la mise en place de mesures agro-environnementales découlant des études précitées~~
- ▶ ~~Sur l'ensemble du territoire intercommunal :~~
 - ~~— Les actions découlant de l'étude sur la trame verte et bleue~~
 - ~~— La candidature à des appels à projets et la réalisation des actions listées dans ces appels à projets~~
 - ~~— Les actions de communication et de sensibilisation auprès de tous les publics (usagers, population, communes, agriculteurs...) pour l'amélioration de leurs pratiques~~
 - ~~— La valorisation économique, notamment touristique, dans le respect de l'équilibre écologique des espaces concernés~~

~~L'animation, la coordination et la collaboration avec les différents partenaires notamment avec les syndicats de rivière, les communes, le groupement des agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, l'agence de l'eau Adour Garonne ...~~

Article 8 : Adhésion de la communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale

Suppression des éléments suivants :

~~La communauté de communes peut adhérer à un syndicat mixte conformément aux dispositions de l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.~~

Ajout des éléments suivants :

L'adhésion de la communauté de communes à tout syndicat mixte, pour l'exercice de ses compétences, pourra s'effectuer par délibération du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine telle que décrite ci-dessus (statuts ci-annexés),**
- **de confier à M. le Président le soin de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes afin que leurs conseils municipaux respectifs se prononcent sur ce projet dans les conditions de majorité qualifiée requises,**
- **de demander à Mme la Préfète de prononcer par arrêté la modification des statuts communautaires à l'issue de cette procédure.**

3.2 Présentation du rapport d'observations définitives de la CRC

Monsieur le Président rappelle que la Chambre régionale des comptes a effectué, durant le second semestre 2017, un contrôle sur la gestion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au titre des exercices 2013 et suivants.

Par courrier en date du 25 juillet 2018, la Chambre régionale des comptes a notifié son rapport d'observations définitives.

La fiabilité des comptes, l'analyse financière, les relations avec les communes membres et la gestion des zones d'activité économique ont été les thèmes de contrôle retenus.

Après avoir présenté la synthèse des observations définitives et explicité les 8 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes, Monsieur le Président lit le courrier de réponse adressé le 29 juin dernier à la C.R.C. concernant les recommandations.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 25 juillet 2018 joint en annexe,
- de constater que le rapport d'observations définitives a été communiqué à chacun des membres du conseil communautaire et a fait l'objet d'une présentation publique en séance du 25 septembre 2018,
- de transmettre à la Chambre régionale des comptes le compte rendu des débats.

3.3 Adoption du rapport d'activités 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que les services de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine doivent réaliser, tous les ans, un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées par l'E.P.C.I.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la Communauté de communes.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte juridique et réglementaire conformément à l'article L. 5211-39 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2017 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, joint en annexe. Celui-ci sera transmis aux communes membres de l'E.P.C.I.

3.4 Délégations d'attributions au Président et au Bureau : modification de la délibération n° 13022018-08

Suite au courrier du 7 août dernier de la préfecture du Gers relatif aux délégations d'attributions au Président et au Bureau, il est demandé le retrait des décisions du Bureau communautaire du 2 juillet concernant la modification du tableau des emplois et des décisions modificatives. Ces domaines ne peuvent être délégués au Bureau et relèvent des pouvoirs de l'assemblée plénière.

Par conséquent, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 13022018-08 du 13 février dernier relative aux délégations d'attributions au Président et au Bureau.

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article L 5211.10 du code général des collectivités territoriales, le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégations ou le Bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la CCGT, le Président propose de compléter la limite de délégation de pouvoir que ses membres souhaitent lui accorder mais également de définir les délégations accordées au Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

a) de déléguer au Président et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes et l'autorise à accomplir tous les actes de gestion y afférents :

- procéder, dans la limite de 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au (a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros ;
- prendre toute décision, dès lors que les crédits correspondants sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la déclaration d'infirmité le cas échéant et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %.
- recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément absents, sur la base des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant les juridictions de l'ordre judiciaire, tant civiles que pénales, ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction, ainsi que de se porter partie civile pour défendre les intérêts de la collectivité et de solliciter en conséquence, devant la juridiction compétente, des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la collectivité.

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux jusqu'à hauteur de 15 000 euros HT ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations de travaux, les autorisations de clôtures, les autorisations d'installations de travaux divers, les permis de lotir, les certificats d'urbanisme, concernant les terrains, équipements et bâtiments, soit mis à disposition par les communes membres, soit propriété de la communauté de communes. Cette délégation est étendue aux permis de démolir pour les propriétés communautaires ;
- prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants, conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ayant pour objet la perception d'une recette. Sont exclus les conventions de délégation de service public et leur avenant.
- conclure des conventions de mise à disposition des bâtiments communautaires avec les associations

b) de déléguer au Bureau dans son ensemble et pour la durée du mandat, les attributions suivantes et l'autorise à accomplir tous les actes de gestion y afférent :

- prendre toute décision lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le cas échéant, la déclaration d'infructuosité et le règlement des marchés publics et accords cadres de fournitures, de services ou de travaux pouvant être passés sous la forme de la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que la passation de leurs avenants et. La délégation concerne les marchés entre 90 000€ HT et 221 000€ HT pour les marchés de fournitures, services et travaux. Cette délégation inclus les marchés de maîtrise d'œuvre entre 25 000 € HT et 221 000 € HT ;

- conclure et signer toute convention de groupements de commandes dans laquelle les marchés ou la part des marchés de la communauté de communes sont inférieurs aux seuils de procédures formalisées ;
- fixer et /ou modifier les plans de financement pour demander les subventions des opérations d'équipement approuvées par le conseil communautaire et inscrites au budget communautaire ;
- procéder, entre 500 001 € et 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 500 001 à 1 000 000 € ;

c) d'autoriser le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs vice-présidents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération ;

d) qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du conseil, des décisions prises par Monsieur le Président, ou le cas échéant par Mesdames et Messieurs les vice-présidents délégués ainsi que des décisions prises par le Bureau, en application de la présente délibération.

4 FINANCES

4.1 Budget principal : créances éteintes

Madame la Trésorière de l'ISLE JOURDAIN informe la collectivité que certaines créances, suite à décisions de justice dans le cadre de procédures de surendettement, doivent être comptabilisées en créances éteintes.

La créance éteinte s'impose à la collectivité et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Compte tenu des décisions définitives du tribunal d'Instance, il s'agit de constater l'effacement des dettes suivantes :

- 165,27 € concernant la facturation ALAE,
- 25,80 € concernant la facturation ALSH.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'état des créances éteintes dressé par le comptable public,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater les créances éteintes présentées ci-dessus pour un montant de 191,07 € et d'imputer la dépense à l'article 6542.

4.2 Budget principal : décision modificative n° 1

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte notamment les éléments suivants.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 21/06/2018 et du 13/09/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60623 (011) Alimentation Jeunesse augmentation des effectifs ALSH (+14 800h supp)	+1 000		
60628 (011) Autres fournitures non stockées Jeunesse augmentation des effectifs ALSH (+14 800h supp)	+150		
60632 (011) fournitures petits équipements AAGV mise en conformité Insonorisation Lias/Auradé	-7 162 + 5 000 -12 162		
615221 (011) Entretien bâtiments AAGV mise en conformité AAGV travaux supplémentaire suite à dégradation	+32 162 +10 000 +22 162		
6238 (011) Publicité divers Conventions ADASEA et GAGT	-4 230		
6247 (011) Transport collectif Jeunesse augmentation des effectifs ALSH (+14 800h supp)	+1 300		
6288 (011) Autres services extérieurs sorties Jeunesse augmentation des effectifs ALSH (+14 800h supp)	+550	7318 (73) Autres impôts locaux	+8 900
73921 (014) AC CLECT du 21/06	+ 225 610	7321 (73) AC CLECT du 21/06	-60 297
6574(65) Subventions de fonctionnement Conventions ADASEA et GAGT	+14 230	73223 (73) FPIC CC du 10/07	+ 6 722
6875 (68) Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles Déficit de l'Espèche	+ 60 000	74124 (74) Dotation intercommunalité Notification	-36 934
6875 (042) Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles Déficit de l'Espèche	- 60 000	74126 (74) Dotation compensation Notification	-628

022(022) Dépenses imprévues	-103 000	74741 (74) Communes membres du GFP Fonds d'amorçage CLECT 21/06	+ 30 000
023 (023) Virement à la section d'investissement	-182 847	7788 (77) produits exceptionnels Remboursement sinistre assurance AAGV	+ 30 000
Total Dépenses BP 2018	13 171 192,00	Total Recettes BP 2018	13 171 192,00
Total Dépenses DM	-22 237,00	Total recettes DM	-22 237,00
Total général BP + DM	13 148 955,00	Total général BP + DM	13 148 955,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
1641 (16) Remboursement emprunt Remboursement anticipé gym	-123 759	1318 (13) – Subventions SDEG éclairage public ZA CAF lave-linge	+6 666 +2 666 +4 000
2031 (20) frais d'études Études non réalisées sur l'année multi accueil et piscine	-28 000	1328 (13)- Subventions CAF acoustique Lias	+ 5 780
2121 (21) Plantation haies Réduction du programme	-73 918	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	-182 847
2135 (21) Installations générales, aménagements Organigramme des clefs gymnase	+ 7 838		
21538 (21) Travaux de voirie Travaux éclairage public ZA	+16 158		
2183 (21) Matériel informatique Postes assistante administrative Jeunesse/Réné Cassin	+ 2 000		
21735 (21) Installations générales, agencement AAGV mise en conformité AAGV travaux supplém. suite à dégradation insonorisation crèche Lias et ALAE Auradé	+68 980 +22 128 +28 992 +17 860		
2188 (21) Autres immobilisations corporelles Auto laveuse gymnase Lave-linge maison de l'Enfance	+13 000 +8 000 + 5000		
2315 (23) Travaux Installations, outillages Travaux éclairage public ZA	-12 700		
2317 (23) Travaux en cours AAGV	-40 000		
Total Dépenses BP 2018	12 498 317,00	Total Recettes BP 2018	12 498 317,00
Total Dépenses DM	-170 401,00	Total recettes DM	-170 401,00
Total général BP + DM	12 327 916,00	Total général BP + DM	12 327 916,00

4.3 Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 1

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'effectuer des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte une erreur matérielle lors de la préparation budgétaire.

Il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'article 66111 « Remboursement des intérêts ». Monsieur le Président rappelle que cette décision modificative est neutre pour le budget puisqu'il ne s'agit que de virement de crédit.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 21/06/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
66111 (66) remboursement intérêts Erreur logiciel dette au moment du BP	+ 7 000		
66112(66) ICNE Erreur logiciel dette au moment du BP	+1 000		
023 Virement à la section d'investissement	- 8 000		
Total Dépenses BP 2018	1 319 189,00	Total Recettes BP 2018	1 319 189,00
Total Dépenses DM	0,00	Total recettes DM	0,00
Total général BP + DM	1 319 189,00	Total général BP + DM	1 319 189,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		021 Virement de la section de fonctionnement	- 8 000
		1641 - Emprunts	+ 8 000
Total Dépenses BP 2018	1 876 426,00	Total Recettes BP 2018	1 876 426,00
Total Dépenses DM	0,00	Total recettes DM	0,00
Total général BP + DM	1 876 426,00	Total général BP + DM	1 876 426,00

4.4 Budget annexe « Pont Peyrin III » : décision modificative n° 1

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'effectuer des virements de crédits en section de fonctionnement et des ouvertures de crédits en section d'investissement afin de prendre en compte une erreur matérielle lors de la préparation budgétaire.

Il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'article 66111 « Remboursement des intérêts » et 1641 « Remboursement de capital ».

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 21/06/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
66111 (66) remboursement intérêts Erreur logiciel dette au moment du BP	+ 1 045		
66112(66) ICNE Erreur logiciel dette au moment du BP	+640		
6045(011) Achat prestations de service	- 1 685		
Total Dépenses BP 2018	716 489,00	Total Recettes BP 2018	716 489,00
Total Dépenses DM	0,00	Total recettes DM	0,00
Total général BP + DM	716 489,00	Total général BP + DM	716 489,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
1641(16) Remboursement emprunt	+15 625	1641 - Emprunts	+ 15 625
Total Dépenses BP 2018	829 859,00	Total Recettes BP 2018	829 859,00
Total Dépenses DM	15 625,00	Total recettes DM	15 625,00
Total général BP + DM	845 484,00	Total général BP + DM	845 484,00

4.5 Budget annexe « Roulage » : DM n° 1

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'effectuer des ouvertures de crédits en section de fonctionnement afin de prendre en compte l'augmentation de la cotisation de taxe foncière, même si une demande de dégrèvement est en cours d'instruction par les services fiscaux.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 13/09/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
63512 (011) Taxes foncières	+25 916	7015(70) Vente de terrains aménagés	+25 916
Total Dépenses BP 2018	6 590 315,00	Total Recettes BP 2018	6 590 315,00
Total Dépenses DM	+25 916,00	Total recettes DM	+25 916,00
Total général BP + DM	6 616 231,00	Total général BP + DM	6 616 231,00

4.6 Création du Budget annexe « Les Martines »

Mme BELOTTI demande où en est le projet.

M. IDRAC répond que l'acte d'achat des terres sera réalisé par l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR) la deuxième quinzaine d'octobre. S'agissant de l'aménagement de la zone, elle pourrait être à vocation « santé – social » car une clinique gérontologique est intéressée pour 6 hectares et pourrait s'étendre jusqu'à 14 ha. La surface totale de la zone est de 25 hectares.

Mme BELOTI informe que la commune de SÉGOUFIELLE demande un soutien à la CCGT pour l'ouverture à la circulation de l'itinéraire Grand Gabarit (IGG).

M. IDRAC répond que la CCGT assume son soutien à la commune de SÉGOUFIELLE. Il ajoute que Mme la préfète du Gers a été saisie de cette question et s'est rendue sur place en sa présence. Dès le projet confirmé, une délibération sollicitant l'ouverture de cette voirie pourra être prise par la CCGT.

Vu l'article 4.3 des Statuts précisant que la C.C.G.T. est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Considérant le projet d'aménagement de la zone d'activités Les Martines,

Monsieur le Président précise qu'il convient de retracer les différentes opérations comptables dans un budget annexe permettant une comptabilité distincte et individualisée.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur la création d'un budget annexe, assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA), pour retracer l'ensemble des opérations comptables de la ZA Les Martines.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser la création d'un budget annexe assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) retraçant l'ensemble des opérations comptables liées au budget annexe Les Martines,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la création dudit budget et à sa mise en œuvre,**
- **d'indiquer que les crédits nécessaires à l'exécution de cette compétence seront inscrits dans ledit budget.**

4.7 GEMAPI : institution de la taxe GEMAPI

Mme DELECROIX est arrivée à 21 h 10 et a participé au vote à compter de ce point.

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des Statuts de la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'article L1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13/09/2018 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de GEMAPI. Il précise que cette compétence est assurée par des syndicats de rivière.

Monsieur le Président propose, pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, d'instituer la Taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite "Dotation Globale de Fonctionnement" (DGF). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises).

Le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), avant le 1er octobre de chaque année, pour application l'année suivante. Il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'instaurer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue à l'article L1530 bis du Code général des impôts ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

4.8 GEMAPI : fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2019

M. LOUBENS demande quel va être le taux.

M. PETIT-ROUX explique que la CCGT n'a pas instauré un taux car l'exercice consistant à partir du besoin financier et de le répartir sur les contribuables. Cette évaluation a été réalisée par le Trésor public. Des simulations sur les foyers ont été présentées lors de la dernière commission Finances.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu l’arrêté préfectoral portant modification des Statuts de la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2017

Vu la délibération n° 25092018-12 du 25 septembre 2018 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu les articles L1530 bis et L1639 A bis du Code général des impôts ;

Vu l’avis favorable de la commission « Finances » du 13/09/2018 ;

Monsieur le Président poursuit et indique que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI et que le Conseil communautaire vient d'instaurer la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI ;

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la CCGT, s'établit pour l'année 2018, à 21 639 € ;

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 150 000 € pour l'année 2019, soit un équivalent de l'ordre de 6,93 € par habitant ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2019, à la somme de 150 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

4.9 Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Conformément à l'article 1647D du Code général des impôts, les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum lorsque la base nette de leur établissement principal est inférieure ou nulle à la base minimum applicable.

Cette cotisation est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil communautaire, en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise considérée.

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a décidé, à compter de l'imposition 2012, de fixer ce montant à :

- **1 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000€**
- **2 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000 €**

Une réduction de 25 % a également été instituée pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

Depuis 2014, le législateur a donné aux collectivités la possibilité de moduler la cotisation minimum de CFE aux capacités contributives des entreprises.

Ainsi, il est possible de fixer un montant de base minimum de CFE selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou de leurs recettes hors taxes ; les montants de base minimum sont revalorisés chaque année en fonction des prix à la consommation des ménages hors tabac.

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	Montant de la base minimum
<i>Inférieur ou égal à 10 000</i>	<i>Entre 218 et 519</i>
<i>Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600</i>	<i>Entre 218 et 1 037</i>
<i>Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000</i>	<i>Entre 218 et 2 179</i>
<i>Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000</i>	<i>Entre 218 et 3 632</i>
<i>Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000</i>	<i>Entre 218 et 5 187</i>
<i>Supérieur à 500 000</i>	<i>Entre 218 et 6 745</i>

La dernière délibération du conseil communautaire relative aux montants de base minimum de CFE n'étant plus adaptée, il est proposé de moduler de façon progressive les montants des 6 tranches, dans un souci d'équité fiscale, sans perte de produit pour la collectivité.

M. LACOIX s'interroge sur l'impôt qui sera payé par les petites entreprises.

M. PETIT-ROUX répond que les simulations ont été présentées en commission Finances et qu'une note de synthèse sera envoyée aux conseillers communautaires avec le procès-verbal de la présente séance.

M. LOUBENS explique qu'il ne peut pas voter car il n'a pas les éléments nécessaires à la compréhension de cette délibération.

Vu l'article 1647 D du Code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 13/09/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions : Mme LOBJOIS, MM. HEINIGER et LOUBENS) de :

- **fixer les montants de base pour l'établissement de la cotisation minimum de CFE comme suit :**

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	Montant de la base minimum
<i>Inférieur ou égal à 10 000</i>	400
<i>Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600</i>	700
<i>Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000</i>	1 100
<i>Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000</i>	2 100
<i>Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000</i>	3 000
<i>Supérieur à 500 000</i>	4 000

- **charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

4.10 Exercice d'un mandat spécial pour participer aux 8^{ème} rencontres nationales « Énergie et Territoire Ruraux »

Dans le cadre du PCAET, le PETR a proposé aux EPCI de se rendre à des rencontres nationales sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Objet : 8^{ème} rencontres nationales « Énergie et Territoire Ruraux »

Date et lieu : du 26 au 28 septembre 2018 à Montmélian (Savoie)

Programme : conférences, ateliers et formations sur la transition énergétique

Monsieur Gérard PAUL, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire accompagné de la chargée de mission Environnement va représenter la Communauté de communes aux 8^{ème} rencontres nationales.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de confier un mandat spécial à M. Gérard PAUL, 1^{er} Vice-président en vue de participer à cet évènement,**
- **d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le 25 et retour le 28 septembre 2018), sur la base des frais réels, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.**

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération n° 10042018-22 du 10/04/2018, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

Suppression de postes :

- Suite au recrutement sur le cadre d'emplois des rédacteurs de la chargée de mission communication, il est nécessaire de supprimer le poste de chargé de mission sur le cadre d'emplois des attachés à temps complet
- Suite au décès d'un animateur de l'Isle-Jourdain, il est nécessaire de supprimer un poste d'animateur à l'Isle Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 20h hebdomadaires,

Modification de temps de travail suite aux propositions de stagiairisation et d'augmentation de temps de travail des agents jeunesse et créations de poste :

- Un poste d'animateur de l'Isle Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 15 h (non pourvu) passe à 23 h hebdomadaires pour stagiairisation d'un agent,
- Un poste d'animateur de l'Isle Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 32 h (non pourvu) passe à 24 h hebdomadaires pour stagiairisation d'un agent
- Un poste d'animateur de l'Isle Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 21 h (non pourvu) passe à 20 h hebdomadaires pour stagiairisation d'un agent
- Un poste d'animateur Ségoufielle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 24,7 h passe à 26,50 h hebdomadaires (augmentation de temps de travail et stagiairisation de l'agent)
- Un poste d'animateur Endoufielle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 9 h passe à 12 h hebdomadaire (augmentation de temps de travail et stagiairisation de l'agent)
- Création d'un poste d'animateur Fontenilles sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 27 h hebdomadaires,

- Modification de 2 postes d'animateurs de l'Isle Jourdain sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 20 h qui passent à 24 h hebdomadaires,
- Suite à la démission d'un animateur ALAE ALSH Monferran-Savès, il est nécessaire de créer un poste d'animateur ALAE ALSH Monferran-Savès sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 17 h hebdomadaires,
- Suite aux changements d'affectation des directions jeunesse, il y a lieu de faire les modifications suivantes :
 - MONFERRAN-SAVÈS :
 - Création d'un poste d'animateur ALAE ALSH Monferran-Savès à 7,80 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation (ancienne directrice ALAE recrutée en tant qu'ATSEM à la mairie de Monferran-Savès qui passe animatrice ALAE sur le temps restant)
 - Modification du poste de directeur ALAE sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à 22,96 h hebdomadaires qui devient directeur ALAE ALSH à 35 h hebdomadaires
 - L'ISLE JOURDAIN :
 - Suite au changement de direction à l'ALAE ALSH de l'Isle-Jourdain, modification du poste de directeur ALAE ALSH Auradé Monferran-Savès à 35 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des animateurs qui devient directeur ALAE ALSH Isle-Jourdain à 35 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des animateurs.
 - AURADÉ :
 - Modification d'un poste de directeur ALAE ALSH Fontenilles à 35 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation en un poste de directeur ALAE ALSH Auradé à 35 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Suite à la proposition d'intégration directe du chef de service Sport / culture / tourisme, actuellement sur un contrat de chargée de mission catégorie A, il est proposé de créer un poste de chef de service Sport / culture / tourisme à 35h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des rédacteurs
- Suite à la proposition de stagiairisation d'un agent contractuel du service Autorisation des Droits du Sol, il est proposé de la positionner sur le poste vacant de l'agent instructeur en disponibilité sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs à 35 hebdomadaires
- Suite au plan de charge conséquent du service Aménagement du territoire, à l'absentéisme sur le service ADS et au départ du responsable adjoint ADS, il est proposé de créer un poste d'adjoint au chef de service Aménagement du Territoire/Responsable ADS sur le cadre d'emplois des ingénieurs à 35 hebdomadaires

Révision générale : afin de correspondre au terrain, il est proposé les modifications suivantes :

- Suppression d'un poste au multi-accueil de Fontenilles sur le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet,
- Suppression de 6 postes d'agent entretien accueil buvette régie piscine sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et passage de 35 h à 32 h pour les 3 postes restants

- Suppression d'un poste de surveillant de baignade à temps complet sur le cadre d'emplois d'Opérateur des APS
- Suppression d'un poste d'animateur Lias à 23 h hebdomadaires sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Suite à la démission d'un agent remplacé par un contractuel, suppression d'un poste d'animateur Monferran-Savès à 28,50 h sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Suppression d'un poste d'assistante maternelle de la crèche familiale

Mme MONFRAIX demande pourquoi le poste de chef de service « Culture, sport et tourisme » figure à la fois sur le tableau au rang des attachés et des rédacteurs.

Mme TOURNIÉ explique que cela correspond à la titularisation en catégorie B d'un agent contractuel en catégorie A.

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction publique territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 10/04/2018,

Vu l'avis favorable du CT en date du 05/06/2018,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 20 000 A 40 000	DGS	35	1
	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES CHEF SERVICE RESSOURCES INTERNES CHEF SERVICE SPORT/CULTURE/TOURISME CHARGE DE MISSION ECONOMIE	35 35 35 35	1 1 1 1
	REDACTEUR	CHEF SERVICE SPORT / CULTURE / TOURISME RESPONSABLE COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES/ASSURANCES CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT RESPONSABLE RH CHARGE DE MISSION COMMUNICATION	35 35 35 35 35	1 1 1 1 1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION ACCUEIL / SECRETARIAT RESPONSABLE COMPTABILITE RESPONSABLE FINANCES RESPONSABLE RH GESTIONNAIRE RH GESTIONNAIRE RH GESTIONNAIRE RH ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME RESPONSABLE ADS	35 35 35 35 35 35 17 15 35 35	1 1 1 1 1 2 1 1 2 1

		ADJOINT AU RESPONSABLE ADS	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	3
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE JEUNESSE	35	1
		ASSISTANT PLANIFICATION	35	1
TECHNIQUE	INGENIEUR	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	35	1
		RESPONSABLE SIG/CARTOGRAPHIE	35	1
		CHEF DE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		CHEF DE SERVICE ADJOINT AT/RESPONSABLE ADS	35	1
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1
		ENTRETIEN DES ESPACES VERTS/BATIMENTS	35	1
	ADJOINT TECHNIQUE	RESPONSABLE ADJOINT ADS	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	5
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	25	1
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	32	3
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	26	1
ANIMATEUR ALAE AURADE		12,6	1	
ANIMATEUR ALAE AURADE		13,02	1	
ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES		19,14	1	
AGENT TECHNIQUE PISCINE	35	1		
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
	EDUCATEUR APS	RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	35	1
		RESPONSABLE ADJOINT D'EQUIPEMENT	26	1
	OPERATEUR APS	SURVEILLANT BAIGNADE	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	13,2	1
ANIMATION	ANIMATEUR	CHEF SERVICE JEUNESSE	35	1
		COORDONNATEUR JEUNESSE	35	1
		GESTIONNAIRE PEDAGOGIQUE	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ISLE JOURDAIN (AURADE MONFERRAN SAVES)	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH LIAS	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	29	1
	ADJOINT D'ANIMATION	SURVEILLANT BAIGNADE	26	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	17.50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8.5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH AURADE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	2,75	1
ANIMATEUR AURADE	23	1		
DIRECTEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	21	1		
ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	14	1		

		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	10	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	12	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	26,8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	7.8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	17	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	28	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	32	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	33,6	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	26.50	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	16,12	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	27	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	26	1
		DIRECTEUR ALAE L'ISLE JOURDAIN	25	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	3
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	21	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17.50	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	4
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	24	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	5
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	23	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	22	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	26	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	31	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	28	1
	ATSEM	ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
		CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	4
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	8

5.2 Jeunesse : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de l'Isle-Jourdain à compter du 29/08/2018 jusqu'au 31/03/2019.

L'agent mis à disposition assure les missions suivantes : ATSEM / entretien des locaux.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu la demande du maire de l'ISLE-JOURDAIN, en date du 27/08/2018, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition 764 heures du 29/08/2018 au 31/03/2019

Vu la saisine de la Commission administrative paritaire,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel ci-jointe,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la mairie de l'Isle-Jourdain.**

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 PLU de MONFERRAN-SAVÈS : approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Monsieur le président rappelle que le plan local d'urbanisme de MONFERRAN-SAVÈS doit être modifié car il contient deux erreurs d'appréciations concernant le règlement écrit et graphique sur deux constructions situées en zone agricole. L'élaboration du PLUiH en cours ne permettant pas de débloquer ce dossier dans des délais compatibles avec les projets de constructions sur ces parcelles, il a fallu procéder à une modification du PLU. La procédure de modification du PLU ne porte que sur une adaptation du règlement écrit de la zone A du PLU et sur une modification de deux pastillages agricoles sur le règlement graphique.

La modification du PLU s'est donc inscrite dans le cadre d'une procédure simplifiée sans enquête publique puisque les évolutions envisagées n'auront pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction, ni de diminuer les possibilités de construire, ni de réduire la surface d'une zone U ou AU.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L153-40, L153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire le 21 décembre 2017 ayant approuvé le Plan local d'urbanisme ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme qui s'est déroulée du 01/08/2018 au 31/08/2018 ;

Vu le bilan de la concertation :

À l'issue de la notification aux PPA, la CCGT a reçu 3 avis sans réserve particulière émanant de la DDT 32, du SCOT de Gascogne et de la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers.

Lors de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée aucune observation n'a été notée dans le registre mis à disposition du public.

Sur la base de ce bilan, le dossier n'a donc fait l'objet d'aucune correction particulière.

Considérant que la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ainsi que le bilan de la mise à disposition qui s'est tenu, à la mairie de MONFERRAN-SAVÈS, du lundi 30/07/2018 au vendredi 31/08/2018.

Le Plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et en Direction Départementale des Territoires.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 ZA du Roulage : vente du lot n° 17 (parcelle BK 68) à la SCI THELA pour porter le projet de M. NASSANS (société ECOWAY Solutions Environnement)

Le Président informe l'assemblée que la SCI THELA domiciliée au lieu-dit « Au Peyrot », à MONLAUR BERNET (32140), confirme sa volonté d'acquérir le lot n° 17, cadastré BK 68, situé sur la ZA du Roulage, d'une superficie totale de 2 995 m².

La SCI THELA permettra à la société ECOWAY Solutions Environnement d'acquérir le lot n° 17, cadastré BK 68.

La société ECOWAY Solutions Environnement, spécialisée dans le désamiantage et les énergies renouvelables, est en plein développement et ne dispose pas du foncier nécessaire à MONTRÉJEAU.

Le Président propose de vendre à la SCI THELA le lot n° 17, cadastré BK 68, au prix de 30 € HT le m².

Il précise que par la délibération n° 11042017-19a, en date du 11 avril 2017, le Conseil communautaire avait donné son accord pour vendre ce lot à M. NASSANS, représentant la société ECOWAY Solutions Environnement.

Mme NICOLAS interroge la communauté pour savoir si un stockage d'amiante est prévu sur le site.

Mme VITRICE explique que les déchets produits par cette entreprise sont soumis à réglementation et ne seront pas stockés sur le site.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de modifier la délibération n° 11042017-19a en indiquant que l'acquéreur est la SCI THELA et non pas M. NASSANS,**
- **de donner son accord pour vendre le lot n° 17, cadastré BK 68, d'une superficie totale de 2 995 m², à 30 € HT le m², soit au total 89 850 € HT, à la SCI THELA pour réaliser le projet détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.**

8 ENVIRONNEMENT

8.1 Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents : désignation de délégués

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la prise de la compétence GEMAPI et de la règle de substitution de la CCGT aux communes adhérentes au SGSA, la CCGT a désigné, par délibération en date du 13 février 2018, 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au syndicat.

Monsieur le Président rappelle également que l'assemblée a approuvé, par délibération en date du 6 juin 2018, la nouvelle représentativité des collectivités au sein du SGSA, à savoir :

- 6 délégués pour une population supérieure à 8 000 habitants
- 3 délégués pour une population supérieure à 2 000 habitants et inférieure ou égale à 8 000 habitants
- 1 délégué pour une population inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Suite à l'approbation des statuts par le syndicat et à la prise de l'arrêté inter préfectoral du 29 aout 2018 actant les modifications statutaires du syndicat (joint en annexe), il convient aujourd'hui de désigner les nouveaux délégués du SGSA.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical comme suit :

Délégués titulaires :

- **M. Jean-Luc DUPOUX** (ISLE-JOURDAIN)
- **M. David LAHILLE** (ENDOUFIELLE)
- **M. Maurice VIGNÈRES** (MARESTAING)
- **M. Pierre LOUBENS** (AURADÉ)
- **M. Claude VINCENT** (CASTILLON-SAVÈS)
- **Mme Laura BELOTTI** (SÉGOUFIELLE)

Délégués suppléants :

- **M. Pierre SABATHIER** (ISLE-JOURDAIN)
- **M. Didier PERES** (ENDOUFIELLE)
- **Mme Pascale CUVILLIER** (FRÉGOUVILLE)
- **M. Francis LARROQUE** (AURADÉ)
- **Mme Josianne DELTEIL** (MONFERRAN-SAVÈS)
- **M. Patrick MÉGRIER** (CLERMONT-SAVÈS)

8.2 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie de l'ADEME

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour réaliser un pré-diagnostic de la collectivité à la mise en place de la démarche Cit'ergie. Les candidats retenus par cet AMI pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit par un bureau d'études spécialisé.

Le label Cit'ergie est une démarche de progression continue qui évalue les domaines suivants :

- Planification du développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération, communication

Ce label apporte une reconnaissance nationale et internationale des collectivités engagées, et aujourd'hui, 130 collectivités française sont inscrites dans cette démarche. Au vu de la politique menée et de l'engagement de la collectivité à devenir exemplaire, il apparaît important pour la CCGT de s'engager dans cette démarche. La CCGT serait ainsi l'une des rares communautés de communes à porter le label Cit'ergie.

M. PAUL explique l'intérêt pour la CCGT de s'engager dans ce dispositif.

M. IDRAC s'interroge sur le temps de travail que cela va générer pour la chargée de mission.

Mme DELTEIL précise que la CCGT sera vigilante sur le travail demandé par l'ADEME.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Mme NICOLAS) d'autoriser Monsieur le Président à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie de l'ADEME et à signer tout document permettant l'application de cette délibération.

8.3 Actions expérimentales Climat et Agriculture : convention de partenariat 2018 - 2020 avec le GAGT (Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Collectivité a mené depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'environnement : la préservation de la zone humide, le pilotage des 2 contrats de milieux pour l'amélioration de la qualité de l'eau, l'élaboration du schéma des trames vertes et bleues... Récemment, elle a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial afin de définir sa politique climatique et énergétique.

Le monde agricole a un rôle important à jouer pour répondre aux enjeux environnementaux du territoire. Après avoir lancé différentes actions avec les agriculteurs du territoire, la CCGT souhaite mettre en place une démarche expérimentale afin de favoriser le déploiement des couverts végétaux, des bandes enherbées, des cultures associées...

Ces pratiques agricoles alternatives répondront à différents enjeux, notamment le développement de la biodiversité et de l'activité biologique des sols, l'augmentation du stockage carbone des sols et la diminution du ruissèlement et de l'érosion des sols.

Afin de réaliser ce programme d'actions expérimental, la CCGT souhaite s'appuyer sur le GAGT, structure compétente dans ces différents domaines et qui représente le relais idoine avec les agriculteurs du territoire. Le GAGT aura pour rôle de déployer les pratiques culturales alternatives.

En contrepartie de cette mission, la CCGT versera une participation financière de 25 000 € sur 3 ans.

Cette démarche fera l'objet de bilans annuels et un comité de pilotage suivra le déroulement du programme d'actions.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la conclusion d'un partenariat avec le GAGT pour la réalisation des actions rappelées dans l'exposé qui précède ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et ses régularisations ;**
- **d'attribuer la subvention de 25 000 € sur 3 ans au GAGT et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.**

8.4 Convention de partenariat 2015 - 2016 avec l'ADASEA 32 dans le cadre du contrat de milieux de la zone humide

Monsieur le Président rappelle que la CCGT a approuvé le 15 novembre 2016 la convention de partenariat avec l'ADASEA 32 afin que cette structure apporte un appui technique à la collectivité pour la réalisation des actions du contrat de milieux de la Zone humide. Les différentes actions ont été réalisées et il convient aujourd'hui d'attribuer le montant de la subvention à l'ADASEA 32.

M. PAUL ajoute que la Zone humide a été visitée la semaine dernière avec les services de la région Occitanie dans le cadre de la démarche : « Éviter / Réduire / Compenser ».

M. PETIT-ROUX souligne que M. UHLMANN a pu constater à cette occasion les mesures mises en œuvre par la CCGT pour la préservation des milieux.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la subvention de 4 228,46 € à l'ADASEA 32 et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2018.

9 PETITE ENFANCE

9.1 Multi accueil de Lias : demande d'aide à la CAF pour pose des panneaux acoustiques

La pose des panneaux acoustiques à la crèche de LIAS n'a pas pu être effectuée par les services techniques internes à la CCGT.

Il a donc été fait appel à une société extérieure, spécialisée.

La CAF a déjà accordé une aide de 5 780,00 € pour le matériel.

Il convient de demander un complément de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement du supplément induit par la pose.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉV.	RECETTES PRÉV.
2 277.00 € HT	Fonds propres : 455,40 €
	CAF : 1 821,60 €
TOTAL : 2 277,00 € HT	TOTAL : 2 277,00 € HT

Mme BELOTTI demande si les travaux ne peuvent pas être faits en régie.

Mme TOURNIÉ précise que les plafonds sont en placoplâtre et qu'il aurait été nécessaire pour les agents de bénéficier d'une habilitation pour travaux en hauteur dont ils ne disposent pas. C'est pourquoi, les aménagements seront installés par un prestataire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

10 JEUNESSE

10.1 Passage de l'ouverture de l'ALSH de PUJAUDRAN de 7 h à 7 h 30

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'ALSH de PUJAUDRAN accueille durant les vacances scolaires de 1 à 3 enfants de 7 h 00 à 7 h 30. Après présentation d'un état des lieux et afin de tenir compte du rythme biologique de l'enfant durant les périodes de vacances scolaires, la commission « Jeunesse » en date du 3 juillet 2018, s'est positionnée favorablement pour repousser l'heure d'ouverture de l'ALSH de PUJAUDRAN de 7 h 00 à 7 h 30.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'ouverture de l'ALSH de PUJAUDRAN à 7 h 30.

10.2 Convention TAP

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des activités périscolaires, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires, introduite par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a décidé pour assurer certaines animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs en sus des animateurs communautaires.

Ces TAP (Temps d'Activités Périscolaires) organisés durant les accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) du soir et qui ont pour but de permettre aux enfants la découverte de nouvelles disciplines seront animés, par des intervenants extérieurs qualifiés, principalement issus du milieu associatif du territoire.

Les associations s'inscrivent dans une démarche d'animation dans le cadre d'un travail partenarial avec la communauté de communes, pour permettre la découverte de nouvelles activités. Il ne s'agit pas pour les associations de faire une quelconque promotion de leur activité mais de se faire connaître par le jeune public des différentes communes de la Gascogne Toulousaine. Ce temps éducatif vise à permettre aux enfants de découvrir une activité sous un œil ludique sans recherche de performance.

Ainsi, il convient de signer une convention avec chaque partenaire, ayant pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat et de définir les modalités d'organisation et d'encadrement de l'activité proposée.

Mme VITRICE s'oppose au paiement des associations pour l'animation des TAP.

Mme MONFRAIX s'oppose à toutes les conventions dont le tarif horaire est supérieur ou égal à 30 €.

10.2.1 Convention avec l'association Tennis club l'ISLE-JOURDAIN

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **Tennis Club l'Isle-Jourdain** représentée par son président, Monsieur Davy DESCHAMPS, domiciliée « Le Lac » 32600 L'ISLE-JOURDAIN, aux conditions suivantes :

Prix : 20 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le vendredi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le lundi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le vendredi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY et les procurations) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association « Tennis Club l'Isle-Jourdain », relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.2 Convention avec l'association Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine** représentée par son président, Monsieur Bernard TANCOGNE, domiciliée Avenue du Bataillon de l'Armagnac 32600 L'ISLE-JOURDAIN, aux conditions suivantes :

Prix : 34 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30

- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30

- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30

- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le lundi sur l'ALAE maternel Génibrat 16h20 à 17h20
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE Lias de 15h45 à 16h45
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Pujaudran de 15h45 à 16h45
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le vendredi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.3 Convention avec l'association La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain** représentée par sa présidente, Madame Jacqueline PARTOUCHE, domiciliée 8, Place de Compostelle 32600 L'ISLE-JOURDAIN, aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le vendredi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le vendredi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15

- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le vendredi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15

- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le vendredi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe) avec l'association « La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain », relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.4 Convention avec l'association La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain » (CAPOEIRA)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain** représentée par sa présidente, Madame Jacqueline PARTOUCHE, domiciliée 8, Place de Compostelle 32600 L'ISLE-JOURDAIN, aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association « La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de l'Isle-Jourdain », relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.5 Convention avec l'association Rebonds

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **Rebonds** représentée par son président, Monsieur Sanoussi DIARRA, domiciliée 2 bis, Rue Paul Charrier 31100 TOULOUSE, aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le mardi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h45 à 17h45
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 mardi sur l'ALAE élémentaire Ségoufielle de 16h30 à 17h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association « Rebonds », relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.6 Convention avec l'association Esprit Scène

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **Esprit Scène** représentée par son président Monsieur Olivier DANIE, domiciliée 1 rue de la mairie 31530 LEVIGNAC, aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le mardi sur l'ALAE maternel Ségoufielle de 16h30 à 17h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association Esprit Scène, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.7 Convention avec l'association Groupement des agriculteurs de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine** représentée par ses présidents Monsieur Mathieu GASC et Monsieur Nicolas BAYONNE, domiciliée Au village 32600 AURADE, aux conditions suivantes :

Prix : 25 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE maternel Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le lundi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le mardi sur l'ALAE maternel Monferran-Savès de 16h45 à 17h45
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le vendredi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10

- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le mardi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Pujaudran de 15h45 à 16h45

- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h45 à 17h45
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019

10.2.8 Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Brico'récup)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec une auto entreprise représentée par Madame Adina RIEMER autoentrepreneur, domiciliée Au village 32490 MARESTAING, aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le mardi sur l'ALAE maternel Pujaudran de 15h45 à 16h45
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le mardi sur l'ALAE maternel Pujaudran de 15h45 à 16h45

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Brico récup.) relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.9 Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (tricot/crochet)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec une auto entreprise représentée par Madame Adina RIEMER auto entrepreneur, domiciliée Au village 32490 MARESTAING, aux conditions suivantes :

Prix : 25 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le lundi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h45 à 17h45
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h45 à 17h45

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (tricot/crochet) relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.10 Convention avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (Jeux du monde)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec une auto entreprise représentée par Madame Adina RIEMER auto entrepreneur, domiciliée Au village 32490 MARESTAING, aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance

Interventions :

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le mardi sur l'ALAE maternel Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE Lias de 15h45 à 16h45
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE Lias de 15h45 à 16h45

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'auto entreprise d'Adina Riemer (jeux du monde) relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.11 Convention avec l'association L'En-Jeux

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **L'EN JEUX** représentée par son président Monsieur Thomas BOURCY, domiciliée Centre social, 2 avenue du Courdè 32600 l'Isle-Jourdain aux conditions suivantes :

Prix : 23 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le vendredi sur l'ALAE Lias de 15h45 à 16h45

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le vendredi sur l'ALAE maternel Ségoufielle de 16h30 à 17h30

- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le vendredi sur l'ALAE maternel Anne Frank de 16h15 à 17h15

- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Ségoufielle de 16h30 à 17h30
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le vendredi sur l'ALAE maternel Jean de la Fontaine de 16h15 à 17h15

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association L'EN-JEUX, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.12 Convention avec l'association La musique POLY-SONNE

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **La musique « POLY-SONNE »** représentée par son président Monsieur Jean-Jacques PORTE, domiciliée « La Chênaie » 150 chemin d'Armadjouan 31470 STE-FOY-DE-PEYROLIERES aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le mardi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le mardi sur l'ALAE maternel La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Génibrat de 16h20 à 17h20

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association La musique Poly-Sonne, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.13 Convention avec l'association L'ITEP L'ESSOR

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association **L'ITEP L'ESSOR** représentée par sa présidente Madame DANFLOUS Isabelle, domicilié au Château d'Envalette 32490 MONFERRAN-SAVÈS aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE maternel Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE maternel Monferran-Savès de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Monferran-Savès de 16h15 à 17h15

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association L'ITEP L'ESSOR, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.14 Convention avec l'association Taekwendo

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association de **Taekwendo** représentée par son président Monsieur Mohammed EL HAMMOUMI, domiciliée place Sylvain Darlas, en mairie 31470 FONTENILLES aux conditions suivantes :

Prix : 34,75 euros la séance

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le vendredi sur l'ALAE élémentaire René Cassin de 16h15 à 17h15
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le vendredi sur l'ALAE élémentaire Paul Bert/Lucie Aubrac de 16h10 à 17h10

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec l'association de Taekwendo relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.15 Convention avec l'association « Tanuki »

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association de **Tanuki** représentée par sa présidente Madame Sabine CHOULET, domiciliée 6 bis Rue Pairoules 31470 FONTENILLES aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le lundi sur l'ALAE maternel La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le lundi sur l'ALAE maternel Génibrat de 16h20 à 17h20
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le lundi sur l'ALAE maternel La Fontaine de 16h30 à 17h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe en annexe, avec l'association de Tanuki relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.16 Convention avec l'association Tennis club FONTENILLES

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association de **Tennis Club Fontenilles** représentée par son Président Monsieur Dominique SEMMARTIN, domiciliée Plaine des Sports 31470 FONTENILLES aux conditions suivantes :

Prix : 30 euros la séance pour les maternels / 35 euros la séance pour les élémentaires

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le mardi sur l'ALAE maternel La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le lundi sur l'ALAE maternel La Fontaine de 16h30 à 17h30
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le mardi sur l'ALAE élémentaire La Fontaine de 16h30 à 17h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association de Tennis Club Fontenilles relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.17 Convention avec l'association Foyer rural de PUJAUDRAN (Danse)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association de **Foyer Rural de Pujaudran (Danse)** représentée par sa Présidente Madame Véronique LOUAS, domiciliée 161 Avenue Victor Capoul 3260 PUJAUDRAN aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le vendredi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le vendredi sur l'ALAE maternel Pujaudran de 15h45 à 16h45

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association de Foyer Rural de Pujaudran (Danse) relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.2.18 Convention avec l'association Foyer Rural de PUJAUDRAN (Judo)

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association de **Foyer Rural de Pujaudran (Judo)** représentée par sa présidente Madame Véronique LOUAS, domiciliée 161 Avenue Victor Capoul 3260 PUJAUDRAN aux conditions suivantes :

Prix : 35 euros la séance

Interventions :

- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 voix contre : Mmes VITRICE, DEGEILH, BLASY, MONFRAIX et les procurations) d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe en annexe, avec l'association de Foyer Rural de Pujaudran (Judo) relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019

10.2.19 Convention avec l'association « Médiathèque de PUJAUDRAN »

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention avec l'association la **Médiathèque de Pujaudran** représentée par sa responsable Madame Valérie ROUBERTOU, domiciliée Place Georges Blaye 32600 PUJAUDRAN aux conditions suivantes :

Prix : GRATUIT

Interventions :

- Du 17/09/2018 au 19/10/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 05/11/2018 au 21/12/2018 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 07/01/2019 au 22/02/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 11/03/2019 au 19/04/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30
- Du 06/05/2019 au 21/06/2019 le jeudi sur l'ALAE élémentaire Pujaudran de 15h30 à 16h30

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention, jointe en annexe, avec l'association de Médiathèque de Pujaudran relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2018-2019.

10.3 Harmonisation de la compétence Jeunesse : transformation des garderies en ALAE

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différents taux d'encadrements des accueils de loisirs périscolaires au sein de la Gascogne Toulousaine. Se côtoie sur le territoire des structures :

- en taux pleins (1 pour 10 et 1 pour 14),
- en taux mixtes (1 pour 12 et 1 pour 16),
- en taux assouplis (1 pour 14 et 1 pour 18),
- en garderie (approximativement 1 pour 25).

Il précise que pour une équité de service, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques sur le territoire et propose que les garderies de Pujaudran élémentaire, d'Endoufielle et de Monferran-Savès passent en ALAE « taux assouplis ».

L'impact financier pour la collectivité serait de 2 470 €, si un avenant au CEJ pour percevoir la prestation de service (PSO) était demandé à la CAF du Gers.

Mme LOMBARD demande si la tranche horaire concernée est celle de l'accueil entre midi et 14 heures.

M. DAROLLES répond affirmativement.

Mme LOMBARD regrette que cette décision n'ait pas été présentée en commission Jeunesse et en demande la raison.

M. DAROLLES précise que cette décision doit être intégrée dans l'avenant PEDT suite à la mise en place du Plan mercredi et que les collectivités étaient tenues de délibérer avant le 30 septembre.

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser les pratiques sur le territoire de la Gascogne Toulousaine,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déclarer auprès de la DDCSPP les garderies de Pujaudran, Endoufielle et Monferran-Savès en ALAE,
- de faire une demande d'avenant au CEJ de la CAF du Gers pour Pujaudran, Endoufielle et Monferran-Savès.

10.4 Organisation et financement de l'ALAE du mercredi matin pour les communes d'ENDOUIELLE et AURADÉ

Monsieur le Président rappelle que le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

De même, il convient de préciser que conformément au principe d'égalité d'accès au service public, la prestation Jeunesse doit être harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Il souligne que la mise en place d'un ALAE le mercredi matin sur le syndicat scolaire AURADÉ - ENDOUIELLE génère un coût salarial annuel supplémentaire de 8 200 €.

Mme LOMBARD explique qu'il n'y a aucune obligation pour la CCGT de mettre en place l'ALAE le mercredi matin.

Mme BELOTTI rappelle tous les travaux menés par la commission Jeunesse et regrette qu'un avis consensuel à 4,5 jours n'ait pas été respecté alors qu'il était partagé par la majorité des membres.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la mise en place d'un ALAE du mercredi matin pour les communes d'AURADÉ et d'ENDOUIELLE.

Résultat du vote pour la mise en place d'un ALAE du mercredi matin pour AURADÉ et ENDOUIELLE :

Voix pour : 9

Voix contre : 19

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

10.5 Avenant au PEDT intercommunal dans le cadre du plan Mercredi

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Considérant la modification des rythmes scolaires des deux communes d'Auradé et Endoufielle qui passent à la semaine de quatre jours,

Il convient d'actualiser le PEDT de la communauté de communes. Un avenant au projet devra être rédigé, validé en conseil communautaire et approuvé collégalement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations, L'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Gers.

À travers cette démarche, et dans le cadre de ce même PEDT, il est possible de demander une labellisation « Plan mercredi », du PEDTi, avant la fin de cette année. Ce qui permettrait de valoriser l'image et la recherche de la qualité dans l'accueil et des projets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 voix contre et 6 abstentions) de rédiger un avenant au PEDT intercommunal et de donner délégation au Président pour signature.

11 SPORT

11.1 Gymnase : point de situation volet foncier, volet technique, volet financier, volet organisationnel et date d'inauguration

Point de situation GYMNASSE : volet foncier, volet technique, volet financier, volet organisationnel et date d'inauguration.

Volet foncier : le Département travaille à une proposition de cession des parcelles initiales qu'il soumettra à validation par la communauté de communes : hypothèse parcelles à border : collège, gymnase, plateau sportif, rack à vélos, et espaces publics.

Volet technique : la livraison du gymnase a pris du retard : restent des travaux pour assurer la sécurité avant le passage de la commission de sécurité prévue le 21 septembre, des travaux de finition, le nettoyage, la prise en main de l'équipement (utilisation et gestion technique du bâtiment).

Volet financier : l'enveloppe n'a pas été dépassée pour l'instant, des pénalités sont annoncées pour les entreprises, des acomptes de subvention restent à percevoir, les dossiers subventions LEADER et FFME sont à boucler en fin d'opération.

Volet organisationnel : la date de remise de l'équipement au Département, à l'OIS et aux associations, initialement prévue le 24 septembre est repoussée au 8 octobre. Le bureau du 18 septembre au soir doit faire un choix entre la régie et le marché de services.

La date d'inauguration avancée est le 17 novembre 2018, à 10 h, les modalités restent à ajuster.

11.2 Gymnase : choix du nom

Le 8 septembre dernier à l'occasion de la Fête des sports et de la culture, une consultation pour dénommer le gymnase a été lancée.

5 noms ont été retenus :

- Gymnase Gasco'Sports
- Gasconha Gymnasium
- Gymnase de Rozès
- Gymnase Roger couderc
- Gymnase Elan Gascon

*Mme LOMBARD regrette qu'une consultation du public plus large n'ait pas été organisée.
Mme NICOLAS explique que les associations l'ont déjà appelé « la Brique » auprès de leurs licenciés.*

Mme VITRICE regrette qu'une consultation n'ait pas été organisée à la fête du sport de FONTENILLES.

Considérant les observations formulées, M. IDRAC propose l'organisation d'une concertation publique avant l'inauguration du 17 novembre.

12 TOURISME

12.1 Vote des nouveaux tarifs taxe de séjour (applicables au 01/01/2019)

Monsieur le Président rappelle que l'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire a été votée le 6 juin 2018 avec la taxation applicable le 1^{er} janvier 2018 pour les hébergements du territoire. Il indique qu'une circulaire préfectorale du 27 août 2018 vient indiquer aux collectivités les nouvelles délibérations à prendre avant le 1^{er} octobre 2018 pour application au 1^{er} janvier 2019. Il propose la nouvelle grille tarifaire.

Mme NICOLAS propose que, pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée soit de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, soit 2,30 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Elle précise que cette réglementation soit aussi appliquée sur les plateformes internet qui doivent se conformer aux dates prévues dans la délibération du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour une application au 1^{er} janvier 2019 telle que suit :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarifs applicables au 01/01/2019
Palaces	0,70	4,00	1,20

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.20
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	1,20
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0,75
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20	0,60	0,60
Terrains de camping et de terrains de caravanage classés en 1, et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,20	0,20

Hébergements	Taux minimum	Taux maximum	Tarifs au 01/01/2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	2,00 %

13 QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 5 novembre 2018, à 20 h 30, à PUJAUDRAN.

La séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire,
Évelyne LOMBARD